



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 10
23 décembre 2024

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 42

Match n° 29163949 Herbignac St-Cyr 2 / St-Molf Us 2 Seniors D4 Masculin groupe A du 15.12.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 8 à l'équipe 2 du club de St-Molf Us pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club d'Herbignac St-Cyr Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Molf Us

Étude du dossier

Dossier n° 43

Match n° 29144111 Machecoul Asr 2 / Paimboeuf Estuaire 1 Seniors D4 Masculin groupe I du 21.12.2024

La Commission décide :

- de juger la réserve recevable
- de donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Machecoul Asr pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Paimboeuf Fc Estuaire
- mettre à la charge les frais de confirmation au club de Machecoul Asr s'élevant à 55 €
- d'infliger une amende des frais de constitution du dossier au club de Machecoul Asr s'élevant à 55 €